Nations Unies TD/B/EFD/9/2

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement
Neuvième session
Genève, 1er-3 décembre 2025
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité*

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Alors que le financement du développement est en péril, l'Engagement de Séville exprime une volonté renouvelée de réduire le déficit de ressources financières, qui se creuse année après année, pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. À cette fin, il propose un cadre commun, qui est structuré selon les neuf domaines d'intervention prévus par le Programme d'action d'Addis-Abeba. La présente note porte sur trois grands objectifs de ce cadre commun, à savoir créer des mécanismes de financement mixte évolutifs, développer les infrastructures commerciales et les systèmes statistiques, et améliorer la connectivité, et renforcer les capacités des pays en développement, en particulier en Afrique, d'intervenir auprès des acteurs des marchés financiers. Le respect de l'Engagement de Séville suppose l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées, une coopération internationale de nature à renforcer encore les capacités institutionnelles et techniques, et l'évolutivité des solutions d'un pays à un autre.

* La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

GE.25-15169 (F) 081025 091025

Merci de recycler

I. Introduction

1. À l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'est achevée le 7 août 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le thème de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement (« Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité ») ainsi que les questions directrices devant orienter les débats de ladite session[1].

2. L'Engagement de Séville est le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville (Espagne), du 30 juin au 3 juillet 2025[2], dans un contexte difficile. Les grands changements d'orientation stratégique, les tensions géopolitiques, le ralentissement de la croissance mondiale et la diminution de l'aide publique au développement font qu'il est bien difficile pour les pays en développement d'assurer le service d'une dette extérieure coûteuse et d'honorer d'autres engagements. En outre, selon des estimations de la CNUCED, le déficit annuel de financement des objectifs de développement durable (ODD) s'élève aujourd'hui à 4 300 milliards de dollars, alors qu'il était de 2 500 milliards de dollars juste avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

3. Les neuf domaines d'intervention définis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sont repris au chapitre II de l'Engagement de Séville. Les questions directrices de la présente session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement relèvent de trois de ces domaines d'intervention et mettent en évidence les trois actions à mener pour surmonter les obstacles au financement du développement et, partant, exécuter le Programme 2030. La première question directrice, qui invite à créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs, relève du domaine d'intervention « Entreprises privées et secteur financier nationaux et internationaux » de l'Engagement de Séville (A/RES/79/323, annexe, section B). De tels instruments et structures aideraient à juguler le déficit de financement des ODD, qui ne cesse de croître à mesure que l'aide diminue. La deuxième question directrice, qui invite à favoriser le développement des infrastructures commerciales physiques et numériques et des systèmes statistiques, et à améliorer la connectivité, relève du domaine d'intervention « Le commerce international, moteur du développement » (section D). Il est effectivement essentiel de promouvoir les échanges commerciaux de manière à accroître les recettes en devises, à améliorer le recouvrement des créances douanières et à rendre les pays en développement mieux capables de rembourser leurs dettes intérieures et extérieures. La troisième question directrice, qui concerne la capacité des pays en développement, en particulier en Afrique, d'intervenir plus efficacement auprès des acteurs des marchés financiers, notamment des agences de notation, relève du domaine d'intervention « Dette et soutenabilité de la dette » (section E). Le renforcement de cette capacité aiderait les pays en développement à emprunter à un coût moins élevé sur les marchés financiers internationaux.

4. Les trois chapitres qui suivent sont consacrés à chacune des trois questions directrices. Le dernier chapitre contient les conclusions.

[1] Voir le document TD/B(S-XXXVI)/2, rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-sixième session.

[2] Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

II. Exigences à satisfaire pour créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs, compte tenu des différents contextes nationaux et selon qu'il conviendra, sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des meilleures pratiques et des efforts d'harmonisation existants[3]

A. Introduction

5. Les pays en développement ont besoin de plus de fonds pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Or, la coopération internationale pour le développement perd du terrain. Dans ce contexte, le financement mixte jouit d'un regain d'intérêt en tant que moyen d'étendre les sources de financement du développement et de lever des capitaux supplémentaires. Il est manifeste que les investissements sont inégalement répartis au niveau mondial. En 2024, 10 pays ont capté 75 % des investissements étrangers directs (IED) à destination des pays en développement, tandis que la part des pays les moins avancés (PMA) dans l'IED mondial n'a été que de 2,4 %[4]. Ces chiffres montrent non seulement que le financement mixte est d'une urgente nécessité, mais aussi qu'il est d'un effet limité s'il n'est pas orienté vers les économies et les secteurs défavorisés.

6. Pour compliquer la situation, il n'existe pas de définition universellement admise du financement mixte. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le définit, de manière assez générale, comme l'utilisation stratégique du financement du développement en vue de la mobilisation de financements additionnels pour le développement durable dans les pays en développement[5]. De son côté, l'Organisation des Nations Unies (ONU) le présente comme le fait de recourir à des fonds publics ou philanthropiques pour réduire le risque encouru par les investisseurs privés, de manière à accroître les flux de financement vers le développement durable[6]. Suivant le même ordre d'idées, l'organisation mondiale à but non lucratif Convergence, spécialisée dans le financement mixte, définit celui-ci comme le fait d'utiliser des capitaux catalytiques provenant de sources publiques ou philanthropiques pour accroître les investissements du secteur privé dans le développement durable[7]. En résumé, trois éléments définissent le financement mixte : la contribution à la réalisation des ODD, la rentabilité financière et le rôle de catalyseur des acteurs publics et/ou philanthropiques.

7. L'objectif à long terme est que la mixité du financement n'ait plus lieu d'être et que des projets puissent attirer des investissements privés par leurs seuls atouts. Cela influe sur la sélection des projets. Selon le cabinet juridique Bowmans, les composantes du financement mixte se définissent en fonction de leur finalité, et non de leur source, l'une et l'autre pouvant provenir du secteur public, philanthropique ou privé/commercial[8]. Surtout, la composante « ressources pour le développement » doit jouer un rôle de catalyseur pendant une durée déterminée, pour une opération donnée ou un projet donné. La manière dont elle peut servir à mobiliser des financements commerciaux est représentée dans la figure 1.

---

[3] Voir l'Engagement de Séville, A/RES/79/323, annexe, par. 33 i) : « créer des structures et des instruments de financement mixte efficaces, transposables et évolutifs compte tenu des différents contextes nationaux ».

[4] CNUCED, 2025, *World Investment Report 2025: International Investment in the Digital Economy* (publication des Nations Unies, nº de vente E.25.II.D.23, Genève).

[5] OCDE, 2021, *The OECD Development Assistance Committee blended finance guidance*, Direction de la coopération pour le développement, Paris.

[6] ONU, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2025, « Blended finance: From buzzword to real-world results », 11 juillet, disponible à l'adresse https://unsdg.un.org/latest/stories/blended-finance-buzzword-real-world-results.

[7] Convergence, 2025, « Blended finance », disponible à l'adresse https://www.convergence.finance/blended-finance#definition (date de consultation : 28 août 2025).

[8] Bowmans, 2021, « Guide: Blended finance » disponible à l'adresse https://bowmanslaw.com/insights/blended-finance-addressing-the-infrastructure-gap/.

Figure 1
Évolution des types de financement mobilisés pour une opération

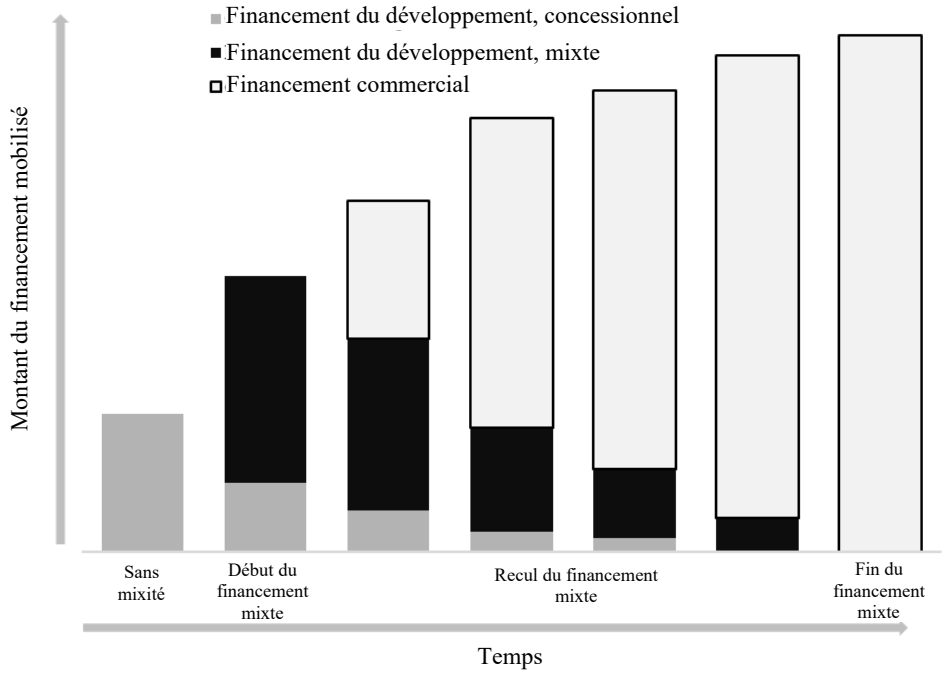

Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après OCDE, 2025, « Increasing development finance efforts to scale private finance mobilized and its impact », *Policy Briefs*, No. 23, Éditions de l'OCDE, Paris.

8. Les investisseurs commerciaux hésitent à engager des capitaux dans des opérations et des projets qui concernent des pays en développement, en particulier les PMA. On l'explique souvent par le niveau élevé du risque perçu ; lequel est encore amplifié par les changements climatiques, les tensions géopolitiques et les ruptures des chaînes d'approvisionnement. En faisant en sorte que certains des risques financiers soient assumés au moyen des ressources pour le développement, le financement mixte cherche à améliorer le ratio risque-rendement du financement additionnel (généralement commercial). La présence, parmi les types de financement, de ressources pour le développement est un moyen de démontrer la viabilité des opérations et des projets qui sont financés et, dans l'idéal, de créer des marchés qui pourront attirer des capitaux privés à moyen ou à long terme sans qu'il demeure nécessaire d'utiliser ces ressources comme catalyseur.

9. Autrement dit, le financement mixte permet de réduire les risques pour mobiliser des sources de financement additionnels et augmenter le financement du développement. Les subventions, les incitations fiscales, les accords d'enlèvement (« off-take »), les partenariats public-privé, la prise de participation directe ou indirecte, les garanties d'investissements et la couverture du risque de change sont d'autres outils de réduction des risques[9]. Ils peuvent être utilisés séparément ou en association, selon les besoins de l'opération ou du projet à financer.

B. Évolution du financement mixte

10. Le montant cumulatif des engagements de financement mixte est passé de118 millions de dollars en 2016 à 261 milliards de dollars en 2024, progressant au rythme de 10,4 % par an en moyenne (fig. 2 a)). Le nombre total des opérations de financement mixte conclues a progressé encore plus rapidement, à raison de 16 % par an (fig. 2 b)). Il est passé de 451

[9] CNUCED, 2025, *De-risking Investment for the Sustainable Development Goals: The Role of Political Risk Insurance* (publication des Nations Unies, nº de vente E.25.II.D.15, Genève).

à 2016 à 1 476 en 2024. Il en est résulté une baisse du montant moyen des engagements de financement par opération conclue (fig. 2 c)), lequel a été ramené de 262 millions de dollars à 177 millions de dollars pendant la même période. De plus, l'organisation Convergence relève que les opérations de financement mixte sont de montants très variables, qui peuvent aller de 110 000 dollars à 8 milliards de dollars[10]. Compte tenu du délai entre l'apport des ressources pour le développement et la mobilisation du financement commercial (fig. 1), le montant des engagements de financement pourrait progresser plus lentement que le nombre des opérations conclues.

Figure 2
Opérations de financement mixte

a) Montant cumulatif des engagements de financement mixte
(En milliards de dollars des États-Unis)

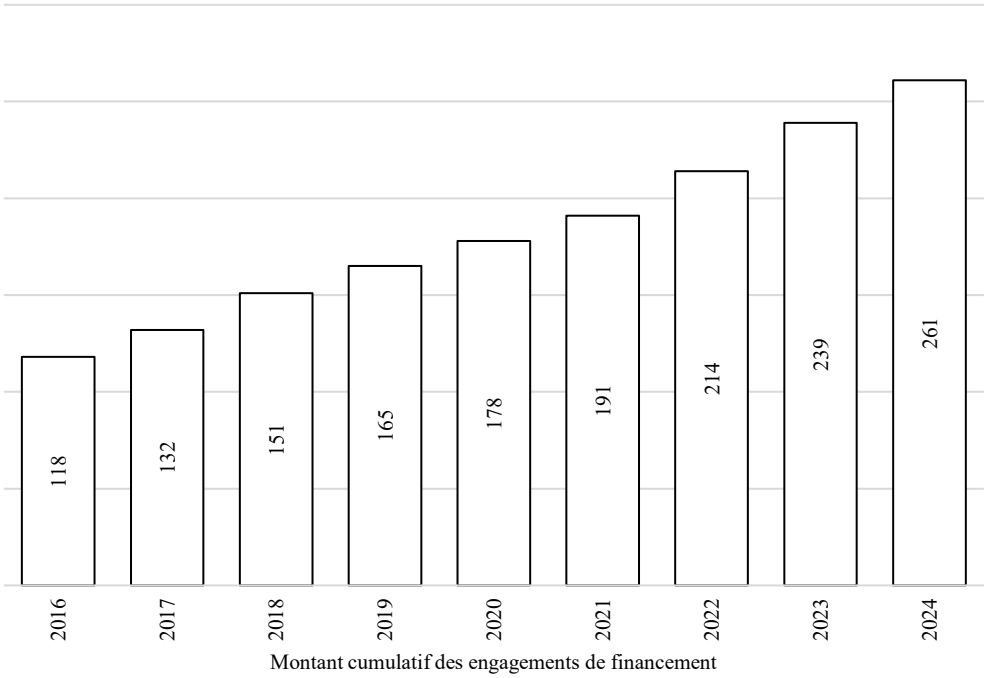

[10] Convergence, 2025, *State of Blended Finance 2025*, disponible à l'adresse https://www.convergence.finance/resource/state-of-blended-finance-2025/view.

b) Nombre d'opérations de financement mixte conclues

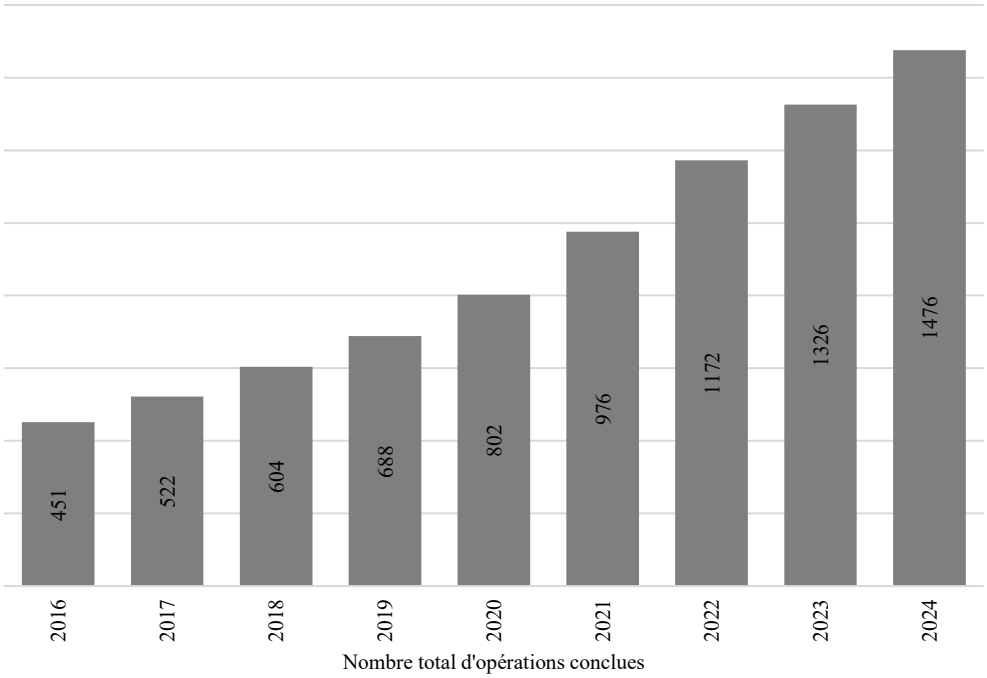

c) Montant moyen des engagements par opération de financement mixte conclue
(En millions de dollars des États-Unis)

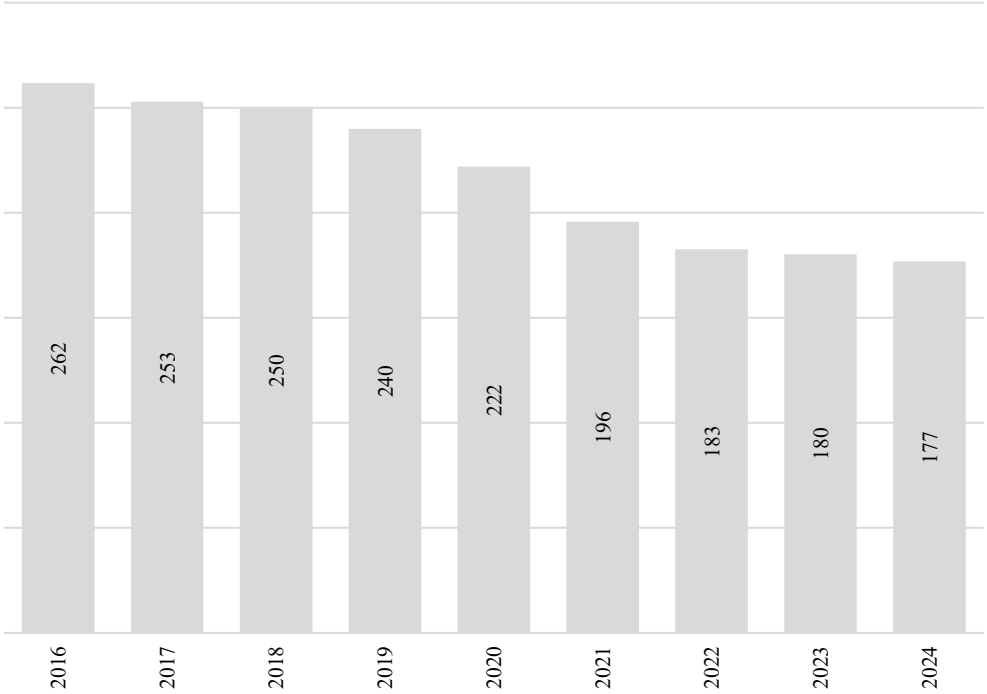

Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après des données de Convergence, disponibles à l'adresse https://www.convergence.finance/blended-finance#market-size (date de consultation : 28 août 2025).

11. Les garanties et les assurances à des conditions de faveur sont de plus en plus courantes depuis 2022 et intervenaient dans 34 % des opérations en 2024[11]. Dans la plupart des opérations de financement mixte (73 %), l'apport de capitaux à des conditions de faveur (à la fois sous la forme de prêts et de prises de participation) est le moyen retenu pour réduire

[11] Ibid.

les risques (fig. 3 a)). Les garanties et les fonds d'assistance technique sont utilisés, respectivement, dans un quart des opérations environ. Cependant, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) recourent au cofinancement simple pour lever plus de la moitié des financements privés mobilisés (fig. 3 b)). Une autre typologie des fonds de financement mixte, accompagnée d'une grille d'évaluation de ces fonds selon leur finalité (développement), le caractère approprié de leur structure et le degré de collaboration entre les parties prenantes, a été publiée récemment[12].

Figure 3
Instruments de financement mixte et instruments de mobilisation des financements privés

a) Répartition des instruments de financement mixte
(En pourcentage)

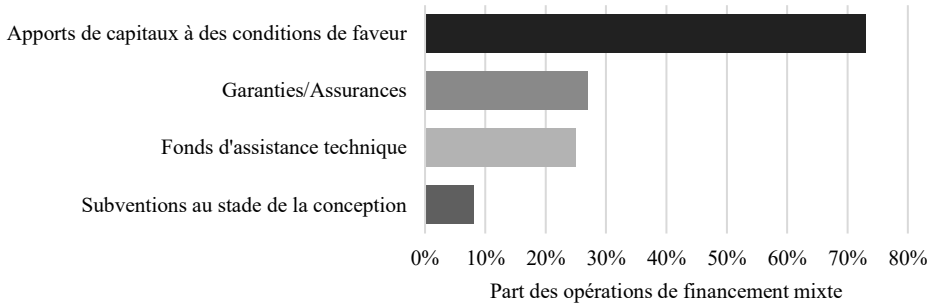

b) Répartition des instruments utilisés par le CAD pour mobiliser des financements privés

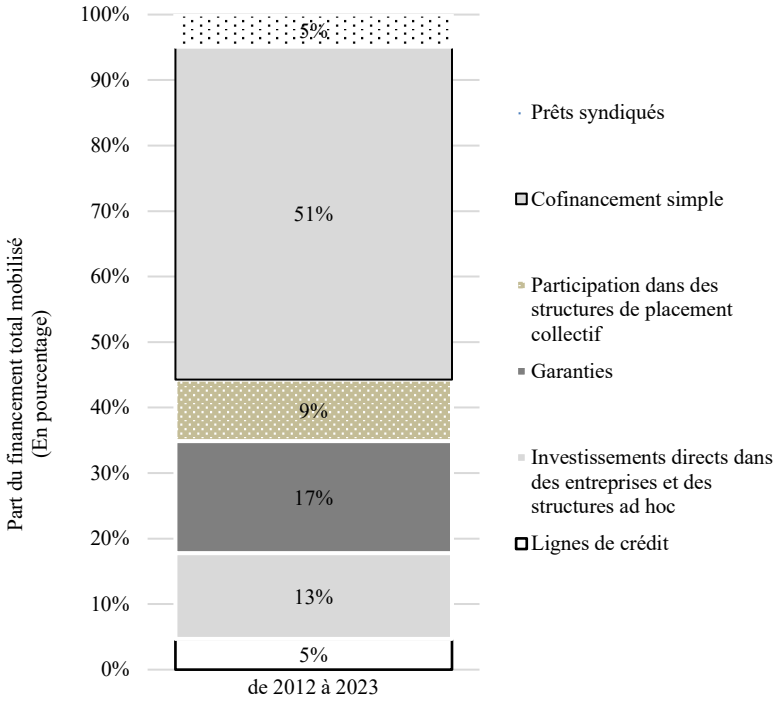

Sources : Convergence, données disponibles à l'adresse https://www.convergence.finance/blended-finance#market-size (date de consultation : 28 août 2025), et calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de l'OCDE (point de vue des bailleurs de fonds).

Note : Il se peut que plusieurs instruments de financement mixte soient utilisés dans une opération.

[12] British International Investment et Boston Consulting Group, 2025, *Scaling blended finance: Practical tools for blended finance fund design*, Londres.

12. Parmi les régions du monde, l'Afrique subsaharienne est la principale bénéficiaire des opérations de financement mixte (46 % du total des opérations) (fig. 4 a)). Viennent ensuite, loin derrière, l'Amérique latine et les Caraïbes (16 %), et l'Asie du Sud (14 %). La CNUCED relève que les entrées de financement mixte ont augmenté, mais sont réparties très inégalement entre les PMA et se concentrent généralement dans des secteurs potentiellement rentables, comme ceux de l'énergie, des services bancaires et financiers, et, plus récemment, certains secteurs industriels[13]. Selon l'organisation Convergence, 30 % des opérations de financement mixte ont ciblé le secteur des services financiers (fig. 4 b)), 27 % le secteur énergétique, 19 % le secteur agricole et 13 % le secteur des infrastructures non énergétiques[14].

Figure 4
Opérations de financement mixte par région et par secteur cible

a) Répartition des opérations de financement mixte par région

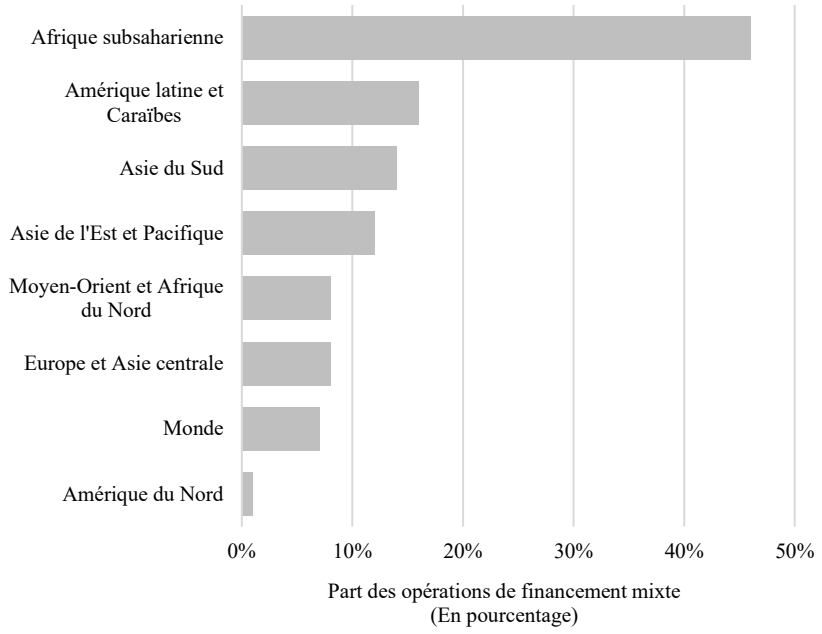

[13] CNUCED, 2023, *Rapport sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises* (publication des Nations Unies, nº de vente F.23.II.D.27, Genève).

[14] Voir https://www.convergence.finance/blended-finance#market-size (date de consultation : 28 août 2025).

b) Répartition des opérations de financement mixte par secteur cible

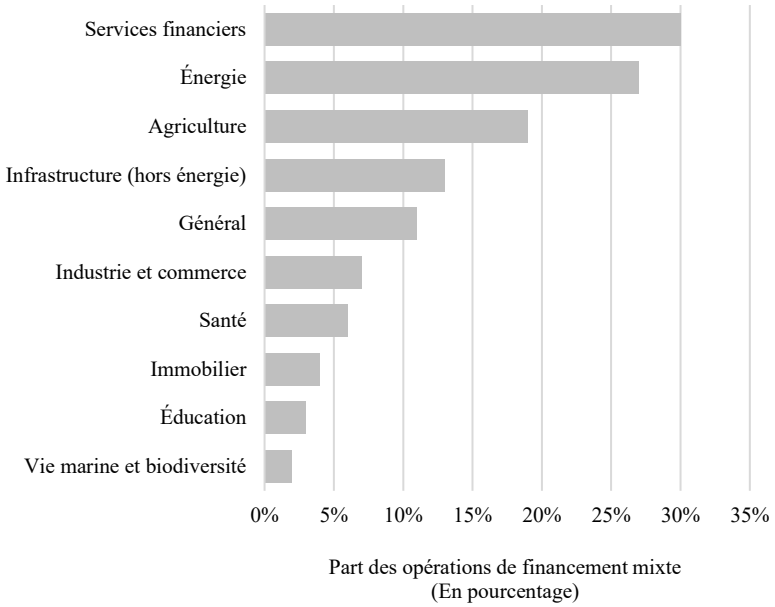

Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après des données de Convergence, disponibles à l'adresse https://www.convergence.finance/blended-finance#market-size (date de consultation : 28 août 2025).
Note : Certaines opérations ont concerné plus d'une région et/ou plus d'un secteur.

C. Enseignements

13. Selon l'organisation Convergence, le fait que les apporteurs de ressources pour le développement ne planifient pas la mobilisation du secteur privé est l'un des principaux obstacles au renforcement du financement mixte[15]. De plus, les investisseurs locaux, en particulier les investisseurs institutionnels, sont particulièrement sous-représentés dans les opérations de financement mixte. Les apporteurs de capitaux à des conditions de faveur, en manquant de transparence et en communiquant trop peu d'informations, empêchent de disposer d'éléments de preuve suffisants de la capacité de contribution du financement mixte au développement. Enfin, les prochains projets liés aux ODD sont trop peu nombreux et d'une portée trop limitée, et ces projets sont peu reproduits et normalisés à l'échelle du marché. Compte tenu de tout ce qui précède, il est difficile d'accroître le nombre et l'ampleur des opérations de financement mixte.

14. La CNUCED considère que les apporteurs de ressources pour le développement qui cherchent à mobiliser plus de financements pour les PMA doivent tenir compte des objectifs prioritaires de ces pays[16]. C'est ce qui ressort des cinq grands enseignements tirés de l'utilisation du financement mixte dans les pays en développement qui sont énoncés ci-dessous[17].

a) Il est primordial d'élaborer des projets liés aux ODD qui soient ambitieux et potentiellement rentables. Il faut que les sources de financement soient viables et que les risques soient quantifiables et puissent être limités au moyen d'instruments financiers.

b) Bien qu'ils dépendent souvent d'apports de donateurs extérieurs, les programmes de financement mixte devraient être pris en main par les pays bénéficiaires, auxquels il reviendrait de définir la stratégie, de coordonner les mesures et de participer à la détermination du bon ratio risque-avantage. Les apporteurs de ressources pour le développement devraient s'assurer que les capitaux sont utilisés dans le respect des

[15] Convergence, 2025.
[16] CNUCED, 2023.
[17] ONU, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2025, « Blended finance: From buzzword to real-world results », 11 juillet.

programmes et des priorités de développement des pays bénéficiaires afin que les opérations aient plus de chances d'être fructueuses et pérennes.

c) Étant relativement nouveau, le financement mixte peut être utilisé de façon souple et créative ; les parties prenantes doivent démontrer leur volonté de s'adapter et de coopérer avec les acteurs des marchés financiers.

d) Il est essentiel d'associer le secteur financier à tout programme de financement mixte, très tôt et de façon continue, afin d'instaurer la confiance dans ledit programme et les différentes personnes et institutions qui y participent. Par sa crédibilité, son pouvoir fédérateur et sa neutralité, l'ONU peut être utile dans cette entreprise.

e) Dans un premier temps, les financements peuvent provenir de sources publiques et philanthropiques, et être fournis à des conditions de faveur ou aux conditions du marché, mais ces financements doivent céder la place à des financements commerciaux à mesure que les risques sont mieux compris et réduits (fig. 1).

D. Recommandations et principes devant régir le financement mixte

15. Le financement mixte (et les autres instruments publics de mobilisation de capitaux privés) devraient compléter, sans remplacer, le financement public affecté à la réalisation des ODD[18]. Les apporteurs de ressources pour le développement qui, par la voie du financement mixte, cherchent à accroître les entrées de capitaux dans les pays en développement devraient s'assurer que ces capitaux serviront les plans et les priorités de développement de ces pays. De leur côté, les pays en développement devraient faire en sorte que les investissements privés contribuent à un développement durable, sans causer de retombées négatives, en établissant des dispositions réglementaires claires qui atténuent les risques environnementaux et sociaux, encouragent la transparence et protègent les communautés locales.

16. Selon les principes définis par l'OCDE[19], le financement mixte doit être :

a) Axé sur l'exécution du Programme 2030 ;

b) Conçu pour mobiliser plus de financements commerciaux ;

c) Adapté au contexte local ;

d) Centré sur la formation de partenariats efficaces ;

e) Soumis à une surveillance constante à des fins de transparence et pour un plus grand impact.

17. S'ils sont appliqués, les enseignements et les principes susmentionnés peuvent grandement influer sur la conception des structures de financement mixte. Premièrement, il en découlerait une solide théorie du changement, selon laquelle les intrants, les extrants et les résultats seront liés aux ODD (fig. 5). Le recours au financement mixte, en ce qu'il est supposé être rentable, ne se prête pas à la réalisation de tous les ODD. Il doit être privilégié dans les secteurs dans lesquels sa contribution au développement sera maximale, d'autres options de financement plus efficaces ne sont pas envisageables et la nécessité d'un financement commercial a été établie.

[18] CNUCED, 2023.
[19] OCDE, 2021.

Figure 5
Théorie du changement appliquée aux ODD

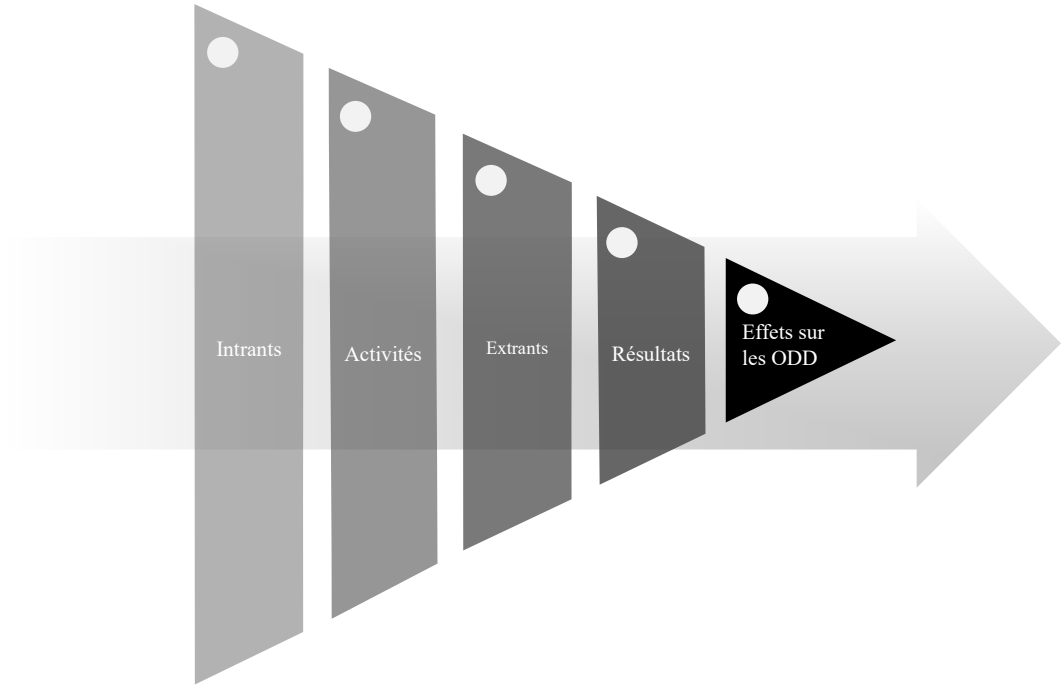

Source : Secrétariat de la CNUCED.

18. Deuxièmement, la plus grande additionnalité, du point de vue de la contribution au développement et de la mobilisation de fonds, sera généralement obtenue dans des pays dans lesquels les marchés financiers sont moins développés ou moins liquides, dans des secteurs nouveaux ou sans données historiques, et dans des projets qui sont à leur phase initiale de conception, laquelle est aussi la plus risquée. De façon innovante, les structures de financement mixte doivent être mises en concordance avec un ensemble approprié de projets et de programmes afin que l'additionnalité soit double et maximale. Il est essentiel de fournir, à un stade précoce, les fonds nécessaires à l'élaboration du projet, si possible dans le cadre d'une approche structurée, et de doter le secteur public du pays d'accueil des compétences et des capacités qui lui permettront d'établir des projets et des programmes de qualité, d'obtenir de meilleurs résultats et de renforcer la confiance des parties prenantes.

19. Troisièmement, le financement mixte offre la possibilité d'attirer des investisseurs locaux, tels que des fonds de pension, des fonds de placement, des banques nationales de développement et des investisseurs individuels. La participation d'investisseurs locaux non seulement promeut le financement en monnaie locale et améliore la viabilité financière, mais aussi rassure les investisseurs étrangers potentiels. En outre, il faudrait que les autorités nationales, les organisations de la société civile, les communautés locales et les bénéficiaires aient un intérêt direct dans les résultats des programmes et projets de financement mixte et s'approprient le processus.

20. Quatrièmement, pour concevoir les instruments de financement mixte appropriés et satisfaisant à un degré de concessionnalité minimal, il faut que les attributions et les objectifs de chaque partie à l'opération, ainsi que leurs attentes à l'égard du ratio risque-rendement, soient bien compris et que les différents types de risques, liés au pays, au contexte et au secteur, soient recensés et évalués. Le degré de concessionnalité du financement mixte peut être corrigé (et, plus précisément, réduit) tout au long du cycle de vie du projet.

21. Cinquièmement, la transparence, la disponibilité des données, la communication et le partage des connaissances peuvent contribuer à l'évolutivité de l'aide et faire que les instruments de financement mixte soient utilisés de façon innovante et reproductible. En outre, ils peuvent faciliter l'apprentissage et promouvoir une utilisation appropriée et plus efficace des instruments de financement mixte.

22. Enfin, toutes les parties prenantes devraient, dès le début, s'accorder sur les critères de suivi et d'évaluation, sur les procédures de communication d'informations et sur la répartition des responsabilités en la matière, compte tenu des meilleures pratiques internationales. Des ressources devraient être spécialement affectées à cette fin.

III. Mesures à prendre pour favoriser le développement d'infrastructures commerciales physiques et numériques et de systèmes statistiques, et améliorer la connectivité, de manière à lever les obstacles au commerce et à rendre les échanges commerciaux plus faciles et plus fluides, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement[20]

23. Le commerce est un puissant moteur de la croissance économique et un important pourvoyeur de capitaux pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. Cependant, les obstacles au commerce et au transport font augmenter les coûts et empêchent l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Pour que les flux commerciaux soient facilités et libérés de toute entrave, il faut des infrastructures physiques et numériques bien développées, des systèmes statistiques solides et une connectivité fiable. Cette nécessité est réaffirmée dans l'Engagement de Séville. Pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le potentiel de développement en jeu est particulièrement important et mérite plus d'attention. La CNUCED travaille en étroite collaboration avec les pays en développement dans le but de recenser les principaux problèmes, de promouvoir de meilleures pratiques et de fournir l'appui technique requis[21]. Les principaux problèmes sont présentés ci-après dans des sections consacrées à des questions interdépendantes, à savoir les systèmes de transport et de logistique durables, la facilitation du commerce numérique, et la résilience climatique et les interventions en cas de catastrophe, y compris le relèvement des ports et d'autres infrastructures essentielles ; une attention particulière est accordée aux besoins des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Des mesures concrètes sont proposées à la fin du chapitre.

A. Des systèmes de transport et de logistique durables et résilients

24. Sans transport, il ne peut y avoir de commerce, ni de développement. Environ 80 % des marchandises échangées dans le monde sont transportées par mer, ce qui fait dépendre les chaînes d'approvisionnement, l'intégration des marchés et le développement socioéconomique du transport maritime. Les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuent de supporter des coûts de transport excessivement élevés, de souffrir d'un manque de connectivité et d'être très vulnérables face aux perturbations.

25. Selon l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la CNUCED, qui permet d'évaluer l'accès des pays aux réseaux mondiaux de transport maritime, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral restent parmi les pays les plus isolés dans le monde. En ce qui concerne les petits États insulaires en développement (à l'exception des quatre grands pays maritimes que sont la République dominicaine, la Jamaïque, Maurice et Singapour), la valeur moyenne de l'indice est de 22,

[20] Voir l'Engagement de Séville, A/RES/79/323, annexe, par. 44 a) : « soutenir la mise en place d'infrastructures physiques et numériques liées au commerce et de systèmes statistiques, et à faciliter une connectivité inclusive, équitable et d'un coût abordable ».

[21] Voir https://unctad.org/topic/transport-and-trade-logistics/infrastructure-and-services (date de consultation : 15 septembre 2025).

bien en-deçà de celle des autres pays, établie à 125. À l'exception d'un léger recul au cours de la dernière décennie, cette valeur a peu évolué en deux décennies[22].

26. De façon comparable, les pays en développement sans littoral présentent une faible connectivité aux infrastructures maritimes, ce qui, conjugué aux insuffisances des systèmes logistiques, au manque d'accès aux marchés et à l'augmentation des coûts compromet leur participation au commerce international et aux chaînes de valeur mondiales.

27. Des crises récentes, depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) jusqu'aux problèmes en mer Rouge et au blocage du canal de Panama, ont mis au jour les faiblesses systémiques des systèmes de transport mondiaux, lesquelles menacent l'économie mondiale et la sécurité alimentaire et énergétique, en particulier des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il est donc important de créer des systèmes de transport et de logistique durables et résilients, notamment par l'amélioration de la connectivité, des infrastructures, des opérations, de la collaboration et de l'accès au financement.

B. Facilitation du commerce numérique et connectivité

28. Tout indispensables qu'elles soient au commerce, les infrastructures de transport doivent être complétées par une simplification et une dématérialisation des procédures aux frontières et des procédures de dédouanement, qui permettront de réduire les délais et les coûts. Appuyée par des moyens numériques, la facilitation du commerce est un puissant moyen de libérer le potentiel commercial des pays en développement sans littoral et des petits États en développement.

29. Par « facilitation du commerce », on entend la simplification, la normalisation, l'harmonisation et la modernisation des procédures d'importation, d'exportation et de transit. Les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement peinent à participer au commerce mondial à cause de leur situation géographique. Il est donc important qu'ils simplifient leurs procédures commerciales en développant leurs infrastructures numériques et en améliorant leur connectivité.

30. L'Accord sur la facilitation des échanges, ratifié par les 166 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), établit des obligations minimales, qui ont été rappelées dans l'Engagement de Séville. Son taux de mise en œuvre est de 63 % dans les PMA, de 76 % dans les pays en développement sans littoral et de 75 % dans les petits États insulaires en développement, alors que la moyenne mondiale est de 85 %. L'obligation la moins respectée concerne la création d'un guichet commercial unique. Elle est honorée par 65 % environ des pays en développement, mais seulement 30 % des PMA[23]. Le guichet commercial unique est une plateforme numérique de centralisation des démarches, par laquelle des entreprises peuvent soumettre, dans le même temps et suivant un certain ordre, toutes les informations nécessaires au dédouanement de marchandises aux diverses administrations compétentes et recevoir en retour, par voie numérique, une autorisation de paiement électronique des droits et taxes. Il rend les procédures de dédouanement plus rapides, moins coûteuses et plus respectueuses des dispositions applicables, et, partant, améliore l'efficience des échanges commerciaux, accroît les recettes publiques et permet d'obtenir de meilleures assurances de la sécurité et de l'innocuité des produits autorisés à entrer sur le marché intérieur. La puissance de ses atouts fait que le guichet commercial unique a vu son taux d'adoption passer de 25 %, au stade initial il y a 8 ans, à 65 % actuellement. La mise en place, le bon fonctionnement et l'optimisation d'un guichet commercial unique suppose la participation de diverses parties prenantes, et, notamment la

[22] CNUCED, 2024, *Review of Maritime Transport 2024: Navigating Maritime Chokepoints* (publication des Nations Unies, nº de vente E.24.II.D.19, Genève) et indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la CNUCED, disponible à l'adresse https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI.

[23] Voir Organisation mondiale du commerce, base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges, disponible à l'adresse https://www.tfadatabase.org/.

collaboration des secteurs public et privé. La CNUCED aide des pays à se doter de guichets uniques et de systèmes internationaux d'échanges de données (voir encadré).

Données du Système douanier automatisé (SYDONIA) : leur apport aux infrastructures commerciales numériques et à la connectivité

SYDONIA World. Le système de gestion des procédures douanières de la CNUCED, SYDONIA, a permis de remplacer des procédures manuelles obsolètes par des plateformes automatisées qui réduisent les délais de dédouanement, abaissent les coûts de transaction et améliorent la transparence de façon sensible. Grâce au logiciel SYDONIA World, les délais de vérification des signatures électroniques et des paiements en ligne, qui étaient de 4 à 6 heures, ont été ramenés à 15-30 minutes à Sri Lanka, et grâce à un système de guichet unique inspiré du SYDONIA, le délai d'obtention d'une autorisation d'importation de médicaments est passé de plus d'une semaine à moins de 48 heures au Burundi.

Connectivité. Pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui pâtissent de leur isolement géographique ou de leur dépendance à l'égard des couloirs de transit, le SYDONIA a été un moyen de renforcer la connectivité numérique et de participer plus activement aux réseaux commerciaux mondiaux. Par exemple, il a permis un meilleur respect des normes internationales applicables et l'établissement de statistiques commerciales fiables dans 15 États insulaires du Pacifique. Au Turkménistan, il a facilité l'intégration simultanée de 22 administrations partenaires dans un système élargi de guichet unique et, ce faisant, contribué à l'unification de l'environnement numérique.

ASYHUB. La plateforme de communication et d'intégration des données du SYDONIA, ASYHUB, marque une nouvelle étape dans la coopération internationale en matière numérique. Tenant compte de diverses formes de transport, elle permet l'échange d'informations sur le fret, avant l'arrivée et avant le départ des marchandises, entre les agences maritimes, les compagnies aériennes, les opérateurs postaux et les administrations douanières. Cette plateforme innovante contribue à rendre les procédures de dédouanement plus rapides, à améliorer la gestion des risques, à accroître la transparence et à réduire les coûts logistiques. Elle rend les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement moins tributaires des infrastructures physiques en créant des « couloirs numériques » sûrs, qui les relient économiquement aux chaînes d'approvisionnement mondiales, même s'ils sont faiblement connectés aux infrastrucures de transport.

Systèmes statistiques, appui stratégique et renforcement des capacités. En plus de faciliter le commerce, le SYDONIA renforce les capacités statistiques en produisant des données commerciales fiables en temps utile. Il en résulte que les pays sont mieux à même de définir des politiques, de surveiller les résultats financiers et de lutter contre la fraude. En adoptant le SYDONIA, de nombreux pays ont vu leurs recettes douanières croître de 10 % à 50 %. L'accès aux données en temps réel aide à améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les systèmes budgétaires, en accord avec l'Engagement de Séville, qui invite à créer des systèmes plus résilients et plus équitables.

Le renforcement des capacités reste au centre du programme SYDONIA. Les méthodes hybrides d'apprentissage ont élargi l'accès au programme et facilité son appropriation par les pays, en rendant les utilisateurs, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, capables de gérer des systèmes numériques complexes.

Le SYDONIA contribue à la résilience et à la durabilité écologique par le recours à des procédures douanières sans papier, à la logistique verte et à des plateformes conformes aux conventions internationales.

Source : CNUCED.

C. Adaptation aux changements climatiques, résilience et reprise après sinistre

31. Les infrastructures commerciales doivent être conçues de manière à résister aux risques de plus en plus grands qui sont associés aux changements climatiques. Les ports maritimes jouent un rôle décisif dans le réseau des chaînes d'approvisionnement mondiales et sont essentiels au commerce et au développement par l'accès qu'ils offrent aux marchés mondiaux et à l'économie des océans. Les ports et les autres infrastructures de transport essentielles sont très exposés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes ; lesquels peuvent causer des dommages importants et perturber les chaînes d'approvisionnement, ce qui engendrera des coûts et des retards d'acheminement. Les conséquences peuvent être considérables pour les activités de commerce international et le développement durable des pays les plus vulnérables, notamment des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

32. Les petits États insulaires en développement dépendent des ports maritimes pour leur subsistance − pour le commerce, l'énergie, la nourriture, le tourisme, les interventions de secours et la reprise après sinistre. En l'absence de mesures d'adaptation aux changements climatiques, les principales infrastructures de transport côtier de ces pays courent un risque élevé et croissant d'être inondées et de voir leur fonctionnement perturbé[24].

33. Les pays en développement sans littoral, dont beaucoup font partie des PMA, ne sont reliés aux réseaux de transport maritime et aux marchés mondiaux que par leur statut de pays de transit et ne subissent qu'indirectement les effets des changements climatiques sur les ports. Cependant, les infrastructures de transport terrestre ainsi que les couloirs internationaux de transport et de transit dont ces pays dépendent pour leur commerce extérieur sont de plus en plus exposés aux effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.

34. Au niveau mondial, on estime à 7,5 milliards de dollars par an le coût du risque portuaire lié aux catastrophes naturelles et à 32 % la part de ce risque imputable aux effets des cyclones tropicaux. S'y ajoute un risque commercial, évalué à 63,1 milliards de dollars[25]. Cependant, un phénomène météorologique extrême peut, à lui seul, causer des pertes dont le montant représente une part importante du produit intérieur brut (PIB), voire plusieurs fois la valeur de celui-ci (en République dominicaine, en 2017, les pertes subies ont représenté plus de 200 % du PIB). En ce qui concerne les infrastructures de transport terrestre, on estime que 27 % environ de l'ensemble des actifs routiers et ferroviaires sont exposés à un aléa au moins, et 7,5 % risquent de subir l'inondation du siècle, en particulier dans les pays en développement sans littoral. Au niveau mondial, le montant annuel des pertes résultant des dommages causés aux actifs routiers et ferroviaires devrait être compris entre 3,1 milliards de dollars et 22 milliards de dollars[26].

35. Pour prévenir, minimiser et atténuer les dommages (et, par conséquence, les coûts), sauvegarder les chaînes d'approvisionnement et améliorer la sécurité et la santé humaine, il importe d'investir plus massivement dans l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience des ports et des autres infrastructures de transport essentielles. Or, selon l'OCDE[27], en 2022, seulement 28 % (32,4 milliards de dollars) du financement de l'action climatique fourni et mobilisé pour les pays en développement étaient destinés à l'adaptation, et seulement une fraction de ce montant a été affectée spécialement aux ports et aux autres infrastructures de transport essentielles.

---

[24] Monioudi I. N., Asariotis R., Becker A. *et al*., 2018, « Climate change impacts on critical international transportation assets of Caribbean small island developing States (SIDS): The case of Jamaica and Saint Lucia », *Regional Environmental Change*, 18:2211–2225.

[25] Verschuur J., Koks, E. E., Li S. *et al*., 2023, « Multi-hazard risk to global port infrastructure and resulting trade and logistics losses », *Communications, Earth and Environment*, 4(5):(2023).

[26] Koks E. E., Rozenberg J., Zorn C. *et al*., 2019, « A global multi-hazard risk analysis of road and railway infrastructure assets », *Nature Communications*, 10(2677):(2019).

[27] OCDE, 2024, *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2022*, « Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars », Éditions de l'OCDE, Paris.

D. Recommandations et marche à suivre

36. Au vu de ce qui précède, plusieurs mesures concrètes et interdépendantes s'imposent, à savoir :

a) Accroître les investissements dans les infrastructures de transport et la logistique, notamment pour améliorer la connectivité, favoriser le développement des couloirs de transport et de commerce et des pôles logistiques, moderniser les systèmes de transport et de logistique et investir pour les rendre écologiques, résilients et axés sur la technologie ;

b) Faire en sorte que les priorités dans les domaines du transport et de la logistique soient prises en considération dans les stratégies nationales, les plans de développement, les contributions déterminées au niveau national et les examens nationaux volontaires, et soient en accord avec les objectifs de plus large portée concernant le développement durable et le climat ;

c) Renforcer les systèmes statistiques et numériques, notamment par une plus large collecte de données relatives au commerce et au transport, un meilleur échange d'informations et l'utilisation des technologies de l'information et des communications, des plateformes numériques (par exemple, le SYDONIA) et des systèmes d'alerte précoce ;

d) Établir des comités de facilitation des échanges, ainsi que l'exige l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, et des comités frontaliers chargés de promouvoir et de mettre en œuvre les mesures de facilitation du commerce et de surveiller leur application. La CNUCED, par l'intermédiaire de son programme de renforcement des capacités nécessaires à la facilitation du commerce et de son outil numérique de suivi des réformes, peut aider les pays dans cette entreprise ;

e) Appliquer les dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges relatives à la transparence et s'attacher à améliorer la prévisibilité pour les négociants, en particulier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ; le portail d'information commerciale de la CNUCED peut aider les pays à créer un outil facile d'utilisation et d'un bon rapport efficacité-coût à cette fin ;

f) Affecter, au moyen de dispositifs nationaux et régionaux, l'aide financière fournie par les banques multinationales de développement et les banques publiques de développement à la facilitation du commerce, y compris à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;

g) Augmenter le financement destiné à l'adaptation et privilégier les subventions pour le financement des infrastructures de transport essentielles dans les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; cela devrait inclure une aide financière au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et à l'élaboration des politiques ;

h) Aider les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au moyen de mécanismes de financement de la préparation des projets et d'activités de renforcement des capacités, et par le partage des meilleures pratiques et le renforcement de la collaboration multipartite, public-privé et régionale.

IV. Capacités nécessaires aux pays en développement, en particulier en Afrique, pour intervenir plus efficacement auprès des acteurs des marchés financiers, notamment des agences de notation[28]

37. Il est devenu de plus en plus urgent de faire baisser la « prime de la dette », toujours élevée, des pays en développement. De fait, le montant du service de la dette ne cesse d'augmenter, au point d'absorber 21,6 % des recettes d'exportation de l'Afrique subsaharienne

[28] Engagement de Séville, A/RES/79/323, annexe, par. 51 c), sur les mesures à prendre pour réduire la prime de la dette des pays emprunteurs.

en 2024[29]. Les coûts d'emprunt élevés ne sont pas un problème passager, mais un obstacle structurel au développement durable, car ils réduisent la marge de manœuvre budgétaire des pays emprunteurs et limitent leur capacité d'investir dans les ODD, et les rendent plus vulnérables face aux chocs extérieurs. C'est d'autant plus vrai dans les pays africains, qui empruntent systématiquement à un coût plus élevé que des pays d'autres régions aux notes de solvabilité ou aux indicateurs macroéconomiques comparables[30]. L'Engagement de Séville souligne que, si rien n'est fait pour corriger ce déséquilibre systémique, l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sera compromise.

A. Le problème du coût du capital

38. Pour que les pays en développement puissent parvenir à un développement durable, il convient de résoudre trois grands problèmes concernant les apports de capitaux extérieurs. Premièrement, les apports de capitaux extérieurs sont très instables ; deuxièmement, ils ne sont pas suffisamment importants ; troisièmement, leur coût est trop élevé[31].

39. Alors qu'il avait approché 6 300 milliards de dollars en 2014, le montant total des apports de capitaux extérieurs[32] dans les différents pays bénéficiaires a été légèrement inférieur à 5 000 milliards de dollars en 2023. Les pays en développement ont reçu 1 100 milliards de dollars (22,3 %) et les pays africains 120 milliards de dollars (2,4 %) (fig. 6 a)). Ces apports sont très instables, les variations annuelles allant de -55 % à +49 % dans le cas des pays en développement dans leur ensemble, et de -33 % à +100 % dans le cas des pays africains (fig. 6 b)).

[29] A/80/220.

[30] CNUCED, 2025, *Credit Rating Agencies, Developing Countries and Bias* (publication des Nations Unies, nº de vente E.25.II.D.3, Genève).

[31] Ibid.

[32] Il s'agit des investissements directs, des investissements de portefeuille et des autres investissements qui figurent dans le compte financier de la balance des paiements ainsi que des transferts/dons faits par d'autres pays par l'intermédiaire du compte du revenu secondaire et du compte de capital.

Figure 6
Part et montant total des apports de capitaux dans l'ensemble des pays

a) Part du montant total des apports de capitaux, 2014-2023
(En pourcentage)

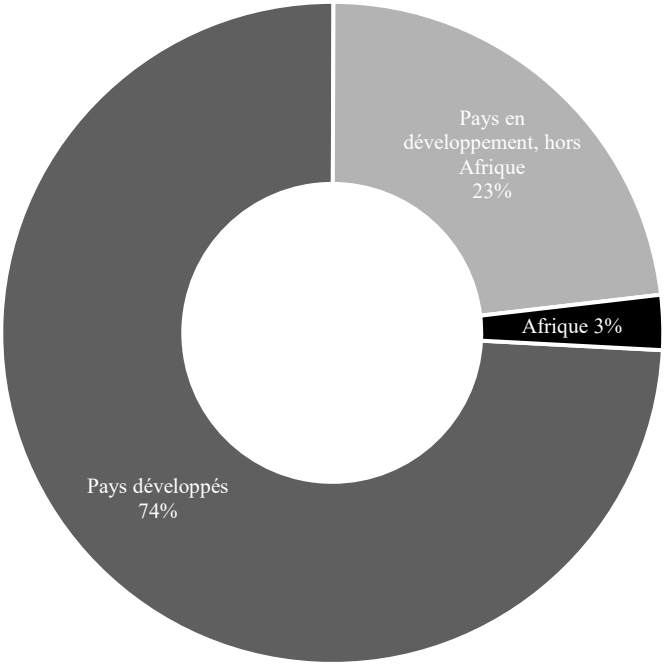

b) Montant total et variation des apports de capitaux, par bénéficiaire
(En milliers de milliards de dollars des États-Unis)

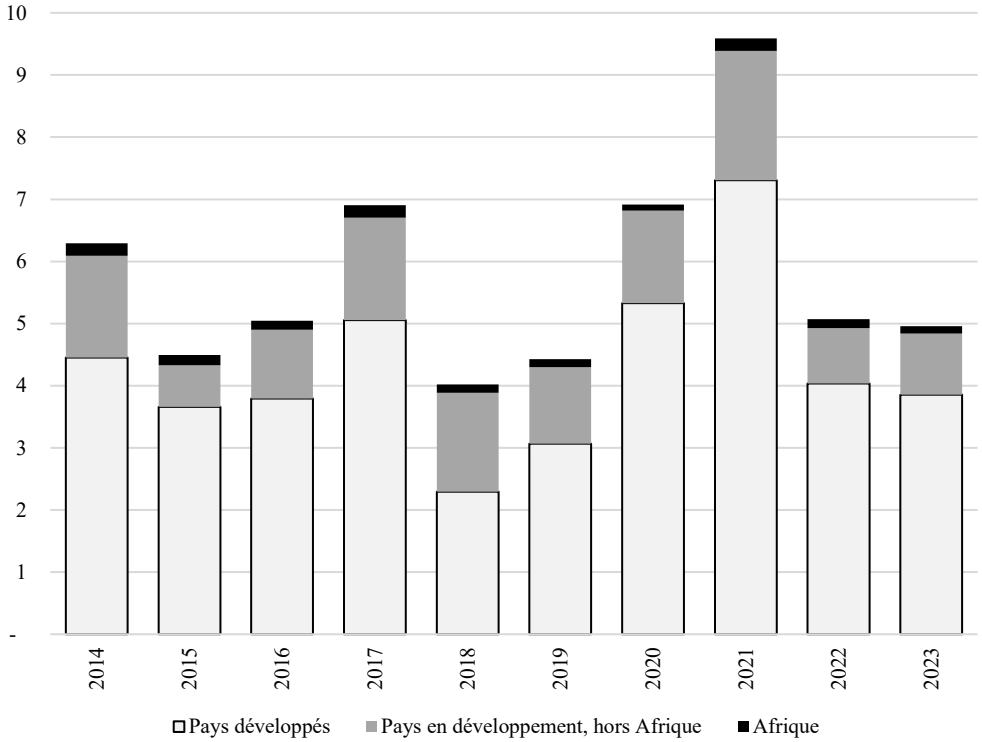

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après Fonds monétaire international (FMI), 2025, statistiques pour la balance des paiements et la position extérieure globale.

40. Il ressort de la répartition des apports de capitaux entre les différents groupes de pays (fig. 7) que les pays africains, en particulier ceux qui sont moins intégrés dans les marchés financiers mondiaux, dépendent beaucoup plus des transferts publics et reçoivent moins de contributions sous la forme d'investissements de portefeuille. Cependant, les coûts du capital ne sont pas uniformes à l'échelle de l'Afrique ; ils varient en fonction du niveau de revenu, de l'accès aux marchés et des créanciers de chaque pays.

Figure 7
Composition moyenne des apports de capitaux dans les différents groupes de pays, 2014-2023
(En pourcentage)

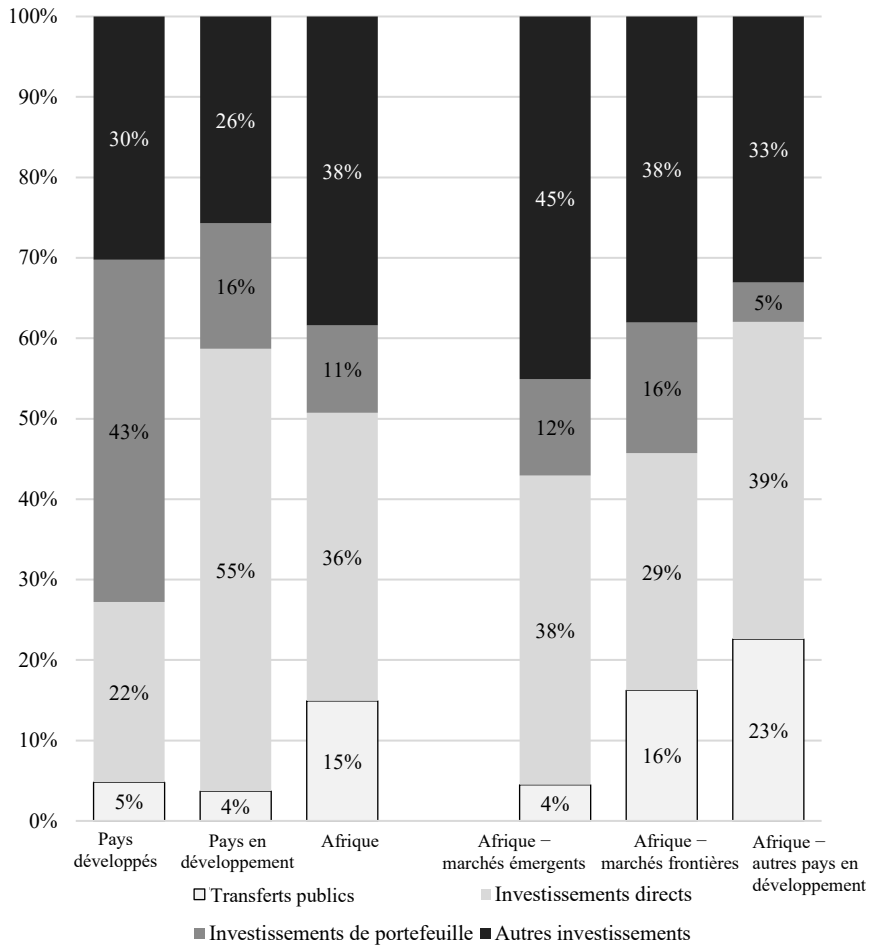

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après FMI, 2025, statistiques pour la balance des paiements et la position extérieure globale.

B. Variables macroéconomiques et facteurs de gouvernance

41. La « solidité économique » compte pour 25 % environ dans l'évaluation de la solvabilité réalisée par l'agence de notation Moody's[33] (fig. 8) ; elle est aussi un critère d'appréciation important pour d'autres agences de notation. La « solidité budgétaire », c'est-à-dire l'adoption de politiques budgétaires prudentes et le maintien de la dette à un niveau soutenable, est aussi prise en considération. Elle compte généralement pour 20 % à 25 % dans l'établissement de la note souveraine. La « solidité budgétaire » est une protection essentielle contre des primes de risque trop élevées.

[33] Voir https://ratings.moodys.com/api/rmc-documents/395819.

Figure 8
Schéma d'attribution de la note souveraine

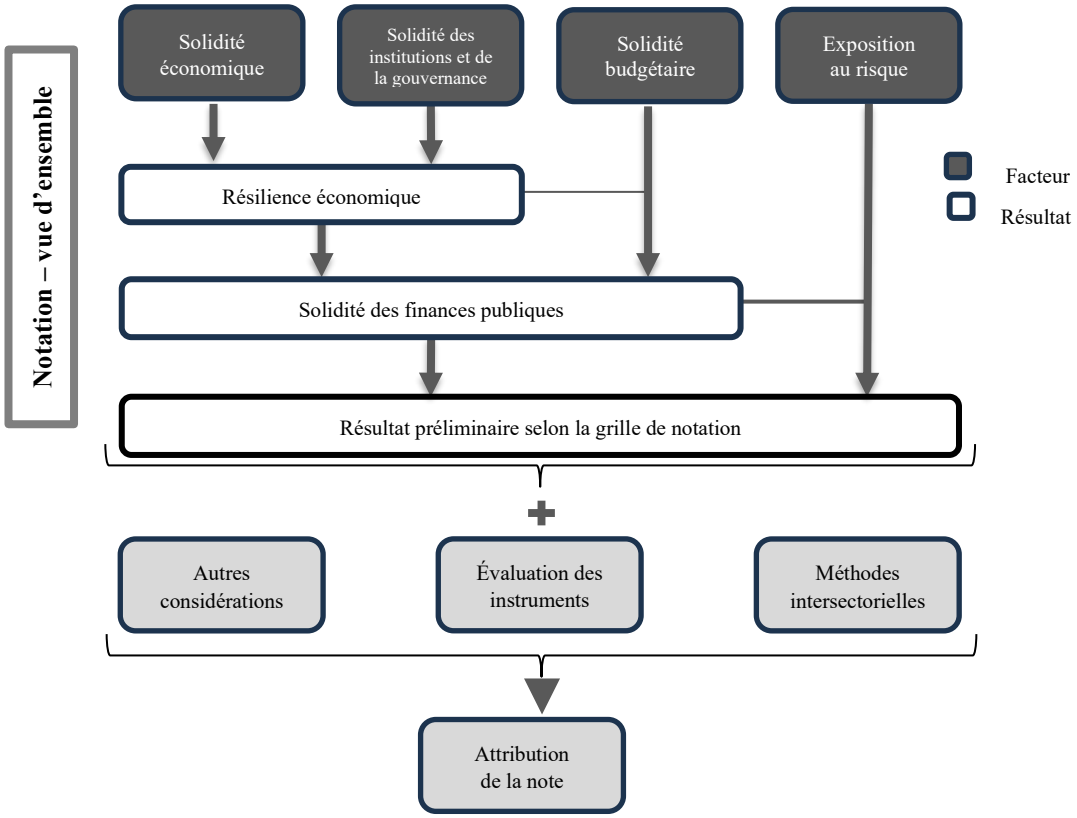

Source : Moody's Investors Service.

42. La solidité de la gouvernance, la qualité et la transparence des données, la stabilité politique perçue et la sensibilité aux chocs extérieurs influent également sur les écarts de rendement. Dans la plupart des agences de notation, la qualité de la gouvernance, définie au sens large, compte pour un quart environ dans l'attribution de la note souveraine. Autrement dit, l'amélioration de la gouvernance et des institutions doit être au centre de toute stratégie visant à obtenir une note plus élevée, et, partant, à faire baisser le coût de l'emprunt extérieur.

43. Pour évaluer la qualité de la gouvernance, les agences de notation utilisent les Indicateurs mondiaux de la gouvernance, définis par la Banque mondiale. Pour participer au processus de notation, les pays devront s'attacher à comprendre comment ces indicateurs sont établis et s'employer activement à influer sur certaines de leurs composantes. Ils peuvent renforcer leurs systèmes statistiques pour obtenir des données fiables sur la gouvernance, faire preuve de plus de transparence pour devenir moins tributaires de facteurs subjectifs et dialoguer directement avec les entités qui participent à l'élaboration des Indicateurs mondiaux de gouvernance pour que les améliorations apportées à leurs institutions soient bien prises en considération. En fondant l'évaluation qualitative de la gouvernance sur la manière dont celle-ci est perçue à l'extérieur, l'on risque de créer un cercle vicieux. Un mauvais résultat d'évaluation fera baisser la note souveraine, ce qui fera augmenter les coûts d'emprunt ; en retour, le pays concerné verra sa marge de manœuvre budgétaire réduite et les investissements diminuer, ce qui compromettra les efforts visant à améliorer la gouvernance.

C. Besoin d'information et infrastructures statistiques

44. Tous les pays ont besoin de systèmes statistiques solides et de données de haute qualité pour élaborer des politiques efficaces et interagir avec les acteurs des marchés financiers. Ils en ont également besoin, d'un point de vue stratégique, pour faire baisser le coût du capital.

45. Ces deux dernières décennies, les investisseurs sont de plus en plus demandeurs d'informations complètes, à jour et transparentes. Il est maintenant attendu des pays qu'ils fournissent des données détaillées, non seulement sur les indicateurs macroéconomiques traditionnels, tels que le PIB, l'inflation et le solde budgétaire, mais aussi sur l'encours de la dette, le passif éventuel et l'exposition aux risques extérieurs. La crédibilité de ces informations et données est souvent déterminée en fonction de leur conformité à des normes internationalement reconnues, comme la Norme spéciale de diffusion des données ou le Système général de diffusion des données du FMI. Des études montrent que les pays qui ont adopté la première des normes précitées ont pu ensuite emprunter à moindre coût, leur adhésion à cette norme étant interprétée par les investisseurs comme l'expression de leur volonté d'être plus transparents et de prendre des mesures judicieuses[34].

46. Les statistiques de la dette sont particulièrement importantes. Les investisseurs et les agences de notation exigent des informations détaillées sur la composition de la dette, en fonction de la devise, de l'échéance et des instruments, et sur les éléments de passif éventuel, tels que les dettes et les garanties des entreprises publiques. En conséquence, les pays en développement devraient investir en priorité dans des systèmes de comptabilisation et de gestion de la dette, comme la version 7 du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)[35], qui permettent d'établir des rapports en temps réel, de rassembler toutes les institutions et d'améliorer la communication avec les investisseurs.

47. Dans de nombreux pays en développement, la coordination est difficile entre le ministère des finances, la banque centrale et l'organisme national de statistique. Les divergences statistiques entre ces trois entités font douter de leur crédibilité et de la fiabilité de leurs données. En conséquence, les pays en développement doivent se doter de mécanismes de coordination interinstitutionnelle et d'harmonisation des données qui les rendent mieux capables de coopérer avec les acteurs des marchés financiers.

48. Outre des données budgétaires et des données relatives à la dette, la participation aux marchés financiers suppose la communication d'informations concernant l'environnement, la société et la gouvernance. Or, les pays africains sont très exposés aux chocs climatiques. Il est donc de plus en plus important que la résilience climatique ait sa place dans les dispositifs budgétaires et les programmes de gestion de la dette afin que les agences de notation et les investisseurs soient rassurés, que les pays en développement apparaissent sous un jour moins vulnérable et que les primes de risque diminuent.

D. Le rôle des services de relations avec les investisseurs

49. Des pays mieux intégrés dans les marchés financiers, comme l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Maroc, émettent régulièrement des euro-obligations et sont en contact constant avec les investisseurs internationaux. En se chargeant de la communication avec les investisseurs et les agences de notation, les services de relations avec les investisseurs peuvent aider les pays en développement à mettre fin à la relation en boucle entre les coûts d'emprunt élevés, le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et la limitation du développement.

50. Les services de relations avec les investisseurs sont apparus comme l'une des nouvelles formes d'institutions les plus efficaces pour ce qui était de renforcer la participation des pays en développement aux marchés financiers. Au cours des deux dernières décennies, des émetteurs souverains ont créé, au sein de leur ministère des finances ou de leur banque centrale, des services spécialement chargés de communiquer de manière structurée avec les investisseurs et les agences de notation. Ces services fournissent des informations transparentes et cohérentes en temps voulu et contribuent à lutter contre l'incertitude et à rassurer les marchés.

[34] Knight J. et Northfield B., 2020, « Sovereign investor relations: From principles to practice », Working Paper WP/20/204, FMI.

[35] Voir https://unctad.org/dmfas/DMFAS7.

51. Les services de relations avec les investisseurs sont un précieux atout pour les pays africains, auxquels ils offrent la possibilité de corriger les asymétries d'information, d'influer sur la perception des investisseurs et, au bout du compte, de faire baisser les coûts d'emprunt. Selon des études, les pays qui ont des programmes structurés de relations avec les investisseurs font face à des écarts de rendement moins élevés que les pays qui n'ont pas de tels programmes, même après examen des fondamentaux macroéconomiques[36]. En outre, ils bénéficient généralement d'un accès plus stable aux marchés et sont plus résilients en période de crise. Les services de relations avec les investisseurs n'ont pas pour unique fonction de communiquer des informations ; ils tendent aussi à instaurer la confiance et à renforcer le capital réputationnel auprès des investisseurs. Dans les pays africains, pour lesquels la méfiance et les préjugés entraînent souvent une hausse des primes de risque, la création de services de relations avec les investisseurs peut s'inscrire dans une réforme porteuse de transformation.

52. Les services de relations avec les investisseurs sont notamment chargés de faire régulièrement des exposés aux investisseurs, de publier des bulletins d'information et des états actualisés de la situation économique, et de maintenir le dialogue avec les agences de notation et les investisseurs. Surtout, ils doivent veiller à la coordination interne, en faisant en sorte que les différents organismes publics s'expriment d'une seule voix face aux acteurs des marchés financiers.

E. Le rôle de la CNUCED

53. En agissant en collaboration avec d'autres organisations multilatérales compétentes, comme la Banque mondiale, le FMI, l'Institut de finance internationale et l'OCDE, la CNUCED peut aider les pays en développement d'Afrique et des autres régions à se doter des capacités nécessaires à une interaction efficace avec les marchés financiers.

54. En particulier, la mise à disposition de notes techniques qui expliquent la complexité de cette interaction aiderait un grand nombre de décideurs des pays en développement à mieux comprendre les méthodes de notation, les attentes des investisseurs et l'évolution des marchés. L'organisation d'ateliers régionaux et nationaux, à des fins d'apprentissage par les pairs, permettrait à ces décideurs de partager leurs données d'expérience, d'analyser les difficultés rencontrées et de définir les pratiques à suivre en matière de relations avec les investisseurs, de transparence de la dette et de réformes statistiques. Des ateliers régionaux pourraient être organisés en collaboration avec des entités telles que la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement.

55. Des activités d'assistance technique devraient être envisagées pour faciliter la mise en place des services de relations avec les investisseurs. Elles supposeraient l'élaboration de modules de formation à l'intention du personnel des services en question, des gestionnaires de la dette et des statisticiens. Elles seraient un complément à la diffusion plus large de systèmes modernes de gestion de la dette, comme la version 7 du SYGADE.

F. Recommandations relatives au renforcement des capacités

56. Pour renforcer leurs capacités de manière à pouvoir emprunter à moindre coût et interagir plus efficacement avec les marchés financiers, les pays en développement, en particulier les pays africains, doivent se doter sans délai de services de relations avec les investisseurs. Ces services doivent :

a) Être dotés d'un personnel compétent dans les domaines de la finance, de l'économie et de la communication. Il doit s'agir de professionnels hautement qualifiés, car les relations avec les investisseurs exigent à la fois des connaissances techniques et la capacité de créer une relation de confiance ;

[36] Ibid. Voir également Andritzky J., 2012, « Government bonds and their investors », Working Paper WP/12/158, FMI.

b) Disposer d'un financement à long terme. Les relations avec les investisseurs doivent être sans cesse entretenues, au moyen de publications, de manifestations et de déplacements − ce qui nécessite des moyens. Sans la garantie de fonds suffisants, les services de relations avec les investisseurs risquent de devoir cesser leurs activités pendant les périodes de tension budgétaire, au risque d'envoyer des signaux négatifs aux investisseurs ;

c) Avoir accès à des données de haute qualité, ce qui suppose qu'ils maintiennent des liens solides avec les services de gestion de la dette et les organismes nationaux de statistique.

V. Conclusion

57. L'Engagement de Séville exprime une volonté renouvelée de réduire le déficit de financement, plus grand d'année en année, qui empêche d'atteindre les ODD et de parvenir à un développement durable. Les recommandations formulées dans les chapitres qui précèdent tendent à indiquer aux États comment faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun, ayant trois grands objectifs[37] : créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs ; développer les infrastructures commerciales et les systèmes statistiques, et améliorer la connectivité ; renforcer les capacités des pays en développement, en particulier en Afrique, d'intervenir auprès des acteurs des marchés financiers.

58. Étant donné les problèmes mondiaux actuels, les trois objectifs précités ne pourront être atteints que par différentes mesures, nationales et multilatérales. Il faudra que les pays assument des responsabilités communes mais différenciées dans l'exécution de l'Engagement de Séville. Il faudra également que la communauté internationale soutienne les efforts nationaux de développement, en créant un environnement économique international favorable et en étendant les activités de renforcement des capacités institutionnelles et techniques. Cela nécessitera une coopération multilatérale régulière, car les pays sont loin de pouvoir surmonter les problèmes mondiaux actuels, chacun de son côté. Il faudra enfin que les solutions soient évolutives et transposables d'un pays à un autre.

59. Dans le cadre des travaux de sa neuvième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement contribue à traduire les engagements pris à Séville (Espagne) en des actes concrets en faveur d'un développement équitable et durable, et, partant, participe à la mise en œuvre du Programme d'action de Séville.

[37] Voir A/RES/79/323, annexe, chapitre II, sections B, D et E.